

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 00855
Numéro SIREN : 800 655 086
Nom ou dénomination : A S E

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2020 sous le numéro de dépôt P2020/000007

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULON**



705147

Dénomination : A S E
Adresse : 293 avenue Des Îles D'or Résidence les Eglantines 83100
Toulon -FRANCE-

n° de gestion : 2014B00855
n° d'identification : 800 655 086

n° de dépôt : P2020/000007
Date du dépôt : 07/02/2020

Pièce : Ordonnance du Président



705147



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

ORDONNANCE

Nous, William REICH, Président du tribunal de commerce de Toulon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS A S E 293 avenue des Îles d'Or Résidence les Eglantines 83100 TOULON RCS
Toulon 800 655 086

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice clos au 30/06/2019

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de
Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 29/03/2020

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de
l'exercice clos le 30/06/2019 de La SAS A S E 293 avenue des Îles d'Or Résidence les
Eglantines 83100 TOULON RCS Toulon 800 655 086 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif
en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulon, le 03/02/2020

Le greffier,
Franklin DOUCEDE

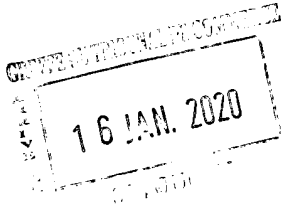
Le Président du tribunal de commerce
William REICH

Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.72 € TTC (24.02 € HT – 4.8 € TVA – 5.9 € débours)



Pour expédition certifiée conforme à l'original





200 P 23

**Président du Tribunal de Commerce
De TOULON**
140 Boulevard du Maréchal Leclerc
CS 30509
83000 Toulon cedex 09

Montrouge le 6 janvier 2020

LR/AR n° 1A 183 556 3082 7

**OBJET : Requête en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'AGE
d'approuver les comptes de l'exercice 2019.**

N/refs : ASE 800655086

Madame, Monsieur le président,

En ma qualité de présidente de la société A.S.E, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une requête en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2019.

A ce titre, vous trouverez ci-joint en deux exemplaires originaux, datés et signés :

- La requête de demande de prorogation de délai,
- La copie certifiée conforme à l'original du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent, ainsi que le bilan prévisionnel de l'exercice.
- Un chèque de 46.37€

Pour toute correspondance, veuillez-vous adresser au service juridique par E-mail à l'adresse suivante : servicejuridique@adiate.fr ou par courrier à l'adresse sis : 122 avenue Henri Ginoux-92120 Montrouge.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le président, mes considérations les plus hautes.

**Latifa TLILI
Présidente**

293 av des Iles d'Or, RES. les Eglantines
83100 TOULON
SIRET : 800 655 086 000 26
SAS A.S.E. - APE : 493998

A.S.E
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
293, avenue des Iles d'Or, Résidence Les Eglantines, 83100 TOULON,
RCS TOULON 800 655 086 00026



A.S.E

**Requête en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'AGE
d'approuver les comptes de l'exercice 2019.**

(Article R.225-64 du code de commerce)

A la requête de :

Madame Latifa TLILI, agissant en ma qualité de présidente de la société SAS A.S.E, sis au 293, Avenue des Iles d'Or, Résidence les Eglantines- 83100 Toulon- RCS TOULON, sous le numéro 800 655 086 00026

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société a conformément à ses statuts clôturés son exercice social le 30 juin 2019, qu'elle devait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice, au plus tard le 31 décembre 2019,
- Que les comptes annuels étant au stade de la certification par le commissaire aux comptes, l'assemblée d'approbation des comptes n'a pu se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite, qu'il vous plaise, Madame la présidente, Monsieur le président, de proroger jusqu'au **29 mars 2020**, le délai de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

**Fait à Montrouge, le 6 janvier 2020
En deux exemplaires.**

**Latifa TLILI
Présidente**


A.S.E
293 av des Iles d'Or, Résidence les Eglantines
83100 TOULON
SIRET : 800 655 086 000 26
SAS A.S.E APE : 493398

A.S.E
société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
293, avenue des Iles d'Or, Résidence Les Eglantines
83100 TOULON, RCS TOULON 800 655 086 00026